



Responsable :
Marie-Laure GRATHWOHL
Téléphone : 03 88 68 20 20
Courriel : ecole-musique@hoerd.fr

Date d'inscription : ___ / ___ / ___

BULLETIN D'INSCRIPTION

2021 - 2022

COORDONNEES

Elève

Représentant légal

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Date de naissance :

Téléphone : - *domicile* :

- *mobile* :

- *travail* :

E-mail (s) :

Adresse de facturation : (merci de nous indiquer tout changement d'adresse)

Code postal :

Ville :

Je souhaite inscrire mon fils, ma fille ou moi-même (rayer les mentions inutiles) à l'école de musique municipale de HOERDT pour l'année scolaire 2021-2022

- Tarif de base pour 33 semaines
- Tarif option 3 séances supplémentaires
- Éveil (pour les enfants nés en 2016) ou initiation (pour les enfants nés en 2015)
- Instrument(s) pratiqué(s) ou chant :
- 30 minutes 45 minutes 1h (ou 2x30 minutes)
- Niveau de solfège 2020-2021 :
- Pratiques collectives (à convenir avec le professeur)
- Formation musicale seule
- Pratique collective seule (pour les élèves ne suivant pas de cours d'instrument à l'école de musique)

autorise la prise de photos où mon enfant, ou moi-même, puissions apparaître, leur affichage, leur utilisation pour des documents présentant la structure (journal, site Internet, publications, page Facebook, reportages)

n'autorise pas la prise de photos où mon enfant, ou moi-même puissions apparaître

Fait à le

Signature :



Vous trouverez, ci-dessous, le tableau des tarifs de l'école de musique pour l'année 2021-2022, adopté lors du Conseil Municipal du 17 mai 2021.

Deux nouveautés cette année :

-passage de 30 à 33 semaines de cours annuels

-possibilité de souscrire une option de 3 séances supplémentaires, horaires à convenir avec les professeurs.

L'inscription vaut pour l'année entière.

Ainsi tous les trimestres seront dus, sauf déménagement ou cas de force majeure dûment justifié.

Activités	Tarifs trimestriels 2021-2022 <i>*option 3 séances supplémentaires</i>		
	Habitant Hoerdt Revenus Non Imposables	Habitant Hoerdt Revenus Imposables	Hors Hoerdt
1 heure de formation musicale/initiation/ pratique collective seule/chorale	37€ <i>*40€</i>	67€ <i>*73€</i>	97€ <i>*106€</i>
1h formation musicale + 30 minutes instrument/chant +pratique collective	78€ <i>*85€</i>	139€ <i>*152€</i>	182€ <i>*199€</i>
1h formation musicale + 45 minutes instrument/chant +pratique collective	107€ <i>*117€</i>	190€ <i>*207€</i>	247€ <i>*269€</i>
1h formation musicale + 60 minutes instrument/chant +pratique collective	148€ <i>*161€</i>	242€ <i>*264€</i>	314€ <i>*343€</i>

Un supplément de 60€ est demandé pour les adultes. Une réduction pour les élèves intégrant l'Harmonie de Hoerdt-Reichstett est prévue à hauteur de 10 € pour les élèves Hoerdtois non-imposables et de 20 € pour les autres élèves. Une réduction de 20% est prévue à partir du 2^{ème} membre d'une même famille inscrit, applicable uniquement sur le tarif « enfant ». Tous ces tarifs sont trimestriels.

IMPORTANT : si vous êtes non-imposable ou étudiant, n'oubliez pas de joindre une copie de votre avis de non-imposition ou votre justificatif de scolarité au moment de l'inscription.



Tout justificatif adressé au-delà de cette date ne sera pas pris en compte et le tarif plein sera automatiquement appliqué pour l'année.
